

Commune de MONTARDON <i>Département des Pyrénées-Atlantiques</i>	Certificat attestant une Déclaration préalable Maison Individuelle (DPMI) tacite
----------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

REFERENCE DOSSIER	DESCRIPTION DE LA DEMANDE
<p>N° de dossier : DP06439923P0031</p> <p>Demande déposée le 22/05/2023</p> <p>Avis de dépôt de la demande affiché en mairie le : 22/05/2023</p> <p>Complétée le :</p> <p>Par : Delphine PONT</p> <p>Représenté par :</p>	<p>Pour : Construction d'un abri de jardin</p> <p>Sur un terrain sis : 5 Chemin Lou Cailhau Beth 64121 Montardon</p> <p>Parcelle : AH-0107 1300 m²</p> <p>Destination : Habitation</p> <p>Surface de plancher autorisée : 15.20 m²</p>

Le Maire,

Certifie que la Déclaration préalable Maison Individuelle (DPMI) ci-dessus référencée, est tacite depuis le 22 juin 2023.

Ce certificat est délivré en application de l'article R*424-13 du code de l'urbanisme. Le dossier a été transmis au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

MONTARDON, le 22 juin 2023

Le Maire,



Stéphane BONNASSIOLLE